

Procès-verbal n° 21

De la séance du Conseil communal de Bex du mercredi 19 mai 2021 à 19h00 à la Grande Salle de Bex

Présidence : Mme Sylviane Zuber

Excusés : Mme et MM. Rolf Bolli, Francisco Diaz, Christophe Grand, Loïc Pichard et Anna Russo

1. Appel

Avec 54 membres présents, le quorum de 31 est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

Mme la Présidente apporte quelques modifications à l'ordre du jour. Ces modifications sont acceptées à l'unanimité et l'ordre du jour s'établit donc comme suit :

1. Appel
2. Communications de la Présidente
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 17 mars 2021
4. Assermentation de M. Clyde Francey, nouveau Conseiller communal
5. Rapport des commissions
 - 5.1 Sur le préavis n° 2021/04 « Gestion de réseau de distribution électrique sur le plateau de Solalex »

Rapporteur pour la commission ordinaire *M. Stefano Regazzoni*
Rapporteur pour la commission des finances *M. Michael Dupertuis*
 - 5.2 Sur le préavis n° 2021/05 « Complément au préavis 2018/05 pour la transformation de l'Ancien Stand de Vauvrise »

Rapporteur pour la commission ordinaire *Mme Judith Warpelin*
Rapporteur pour la commission des finances *M. Xavier Noël*
 - 5.3 Sur le préavis n° 2021/06 « Réaménagement et agrandissement du local du SDIS à la rue du Simplon »

Rapporteur pour la commission ordinaire *Mme Valentine Moreillon*
Rapporteur pour la commission des finances *M. Christoph Roesler*
 - 5.4 Sur le préavis n° 2021/07 « Adoption du volet stratégique du Plan directeur régional touristique des Alpes vaudoises »

Rapporteur pour la commission ordinaire *M. Jérôme Knöbl*

5.5 Sur le préavis n° 2021/08 « Remplacement de l'éclairage des 3 salles de sport du centre sportif du Pré-de-la-Cible »

Rapporteur pour la commission ordinaire *M. Denis Aviolat*

Rapporteur pour la commission des finances *Mme Marianne Marsden*

6. Motions, postulats, interpellations

6.1 Postulat de Mme la Conseillère Marielle Kohli du groupe Avançons et M. le Conseiller Michael Dupertuis du groupe Ouverture intitulé « Pour une meilleure gestion de nos déchets »

6.2 Postulat de Mme la Conseillère Anne Bielman du groupe Ouverture intitulé « Pour des arbres bellerins sans chenilles processionnaires »

6.3 Motion de Mmes les Conseillères Circé Barbezat-Fuchs du groupe Ouverture et Marielle Kohli du groupe Avançons intitulée « Pour une indemnisation des membres du bureau de vote »

6.4 Motion de M. le Conseiller Philippe Sarda du groupe PLR intitulée « Le Béliet ... écolo ... et les immeubles communaux ? »

6.5 Interpellation de M. le Conseiller Aymeric Dallinge du groupe Socialiste intitulée « Un an après, il est temps d'agir contre les violences LGBTIQ+ ! »

6.6 Interpellation de M. le Conseiller Aymeric Dallinge du groupe Socialiste intitulée « Maintenons les cartes journalières communales »

7. Communications de la Municipalité

8. Vœux et demandes de renseignements

2. Communications de la Présidente

Mme la Présidente donne connaissance à l'assemblée des courriers qui lui ont été adressés par :

- le groupe Ouverture concernant le renoncement des droits de 4 viennent-ensuite,
- la Municipalité concernant les préavis discutés dans cette séance ainsi que les rapports y relatifs.

Elle rappelle que le rapport final de chaque commission doit être transmis au Greffe municipal en 2 exemplaires originaux signés au plus tard 48 heures avant la séance concernée, conformément à l'article n° 45 du Règlement du Conseil. Elle prie les membres présents d'être attentifs à ce point pour les prochaines séances.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 17 mars 2021

Le procès-verbal n° 20 de la séance du 17 mars 2021 est adopté à l'unanimité moins 1 abstention sans aucune modification.

4. Assermentation de M. Clyde Francey, nouveau Conseiller communal

Suite au décès de M. Eric Maendly, un nouveau conseiller doit être assermenté pour le remplacer. Les viennent-ensuite du groupe Ouverture, Mmes et MM. Stéphane Wild, Laurent Guex, Mélanie Warpelin et Geneviève Grenon-Plumettaz renoncent à leurs droits.

M. Clyde Francey est proposé par M. le Conseiller Michael Dupertuis pour le groupe Ouverture.

Mme la Présidente invite M. Clyde Francey à venir devant l'assemblée. Elle donne lecture du serment figurant à l'article 5 du Règlement du Conseil communal.

M. Clyde Francey lève la main droite et répond "Je le promets".

Le nombre de conseillers se porte désormais à 55 pour la suite des débats.

5. Rapport des commissions

5.1 Sur le préavis n° 2021/04 « Gestion de réseau de distribution électrique sur le plateau de Solalex »

M. le Conseiller Stefano Regazzoni donne lecture du rapport pour la commission ordinaire.

M. le Conseiller Michael Dupertuis donne lecture du rapport pour la commission des finances.

L'entrée en matière n'est pas combattue, la discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Bex décide à l'unanimité moins 2 abstentions :

- a) de prendre acte des travaux entrepris pour optimiser la gestion de la distribution électrique sur le plateau de Solalex pour un montant de fr. 320'000.-- ;
- b) d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de fr. 320'000.-- ;
- c) de prélever fr. 160'000.-- sur la réserve « eaux-investissement, renouvellement », compte N° 9280.010 ;
- d) de prélever fr. 160'000.-- sur la réserve « fonds énergétique durable et environnement », compte N° 9282.033 ;
- e) de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2016 - 2021 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 5 octobre 2016.

5.2 Sur le préavis n° 2021/05 « Complément au préavis 2018/05 pour la transformation de l'Ancien Stand de Vauvrise »

Mme la Conseillère Judith Warpelin donne lecture du rapport pour la commission ordinaire.

M. le Conseiller Xavier Noël donne lecture du rapport pour la commission des finances.

L'entrée en matière n'est pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme la Conseillère Valérie Moret pense que la Municipalité engage trop facilement des dépenses supplémentaires sans demander l'avis du Conseil communal et surtout sans prendre en considération les demandes des commissions. Pour rappel, la commission ordinaire chargée d'étudier le préavis 2018/05 avait demandé que le montant de fr. 1'850'000.- ne soit pas dépassé.

Mme la Conseillère Annelise Cretton s'insurge contre les dépassements à voter, du jamais vu de ses 30 ans de conseillère. Elle rappelle à M. le Municipal Jean-François Cossetto le dicton « Faites comme je dis mais pas comme je fais » puisqu'à l'époque où il était conseiller communal il avait combattu avec virulence les dépassements de crédit, allant jusqu'à menacer de dénoncer ces excès auprès de la Préfecture. Elle rappelle aussi à la Municipalité que les deniers communaux sont ceux des contribuables Bellerins et qu'ils sont malheureusement faciles à vilipender. Afin de montrer son mécontentement, elle s'oppose à cette demande de crédit complémentaire et encourage le Conseil à faire de même.

M. le Conseiller Denis Aviolat renchérit en annonçant s'être fait devancer par Mme la Conseillère Annelise Cretton, il la félicite et encourage aussi le Conseil à refuser la demande de crédit.

M. le Conseiller Benjamin Schwab est surpris d'entendre certaines remarques et rappelle le rôle des membres du Conseil. Il estime que le préavis doit être accepté pour que le projet avance.

Mme la Conseillère Carole Guérin s'interroge sur le rôle des membres du Conseil et des commissions nommées pour étudier les préavis si en définitive, le Conseil est obligé d'accepter le projet, car l'argent est déjà dépensé.

La parole n'est plus demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Bex décide par 19 oui, 13 non et 22 abstentions :

- a) de prendre acte des plus-values lors de la transformation de l'Ancien Stand de Vauvrise, pour un montant de fr. 284'000.-- ;
- b) d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de fr. 284'000.-- ;
- c) de porter à l'actif du bilan le montant ci-dessus sous la rubrique « bâtiments et constructions », compte 9143.001, en complément des fr. 1'850'000.-- accordés dans le cadre du préavis 2018/05, et d'amortir l'investissement global de fr. 2'134'000.-- sur une durée de 30 ans à raison de fr. 71'150.-- par an ;
- d) de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2016 - 2021 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 5 octobre 2016.

5.3 Sur le préavis n° 2021/06 « Réaménagement et agrandissement du local du SDIS à la rue du Simplon »

Mme la Conseillère Valentine Moreillon donne lecture du rapport commun pour les commissions ordinaire et des finances.

L'entrée en matière n'est pas combattue, la discussion est ouverte.

M. le Conseiller Marc Mundler a apprécié le temps que les commissions ont eu pour étudier ce préavis et souhaite qu'à l'avenir, les préavis puissent être traités de la même manière.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Bex décide à l'unanimité :

- a) d'autoriser la Municipalité à procéder à l'agrandissement de la caserne des pompiers à la rue du Simplon ;
- b) d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de fr. 398'000.-- ;
- c) de porter à l'actif du bilan le montant ci-dessus sous la rubrique « bâtiments et constructions », compte 9143.001, et à l'amortir sur une durée de 20 ans à raison de fr. 19'900.-- par an ;
- d) de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2016 - 2021 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 5 octobre 2016.

5.4 Sur le préavis n° 2021/07 « Adoption du volet stratégique du Plan directeur régional touristique des Alpes vaudoises »

M. le Conseiller Jérôme Knöbl donne lecture du rapport de la commission ordinaire.

L'entrée en matière n'est pas combattue, la discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Bex décide à l'unanimité :

- a) d'adopter le volet stratégique du Plan directeur régional touristique des Alpes vaudoises.

5.5 Sur le préavis n° 2021/08 « Remplacement de l'éclairage des 3 salles de sport du centre sportif du Pré-de-la-Cible »

M. le Conseiller Denis Aviolat donne lecture du rapport commun pour les commissions ordinaire et des finances.

L'entrée en matière n'est pas combattue, la discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Bex décide à l'unanimité :

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de remplacement de l'éclairage des 3 salles de sport du centre sportif ;
2. d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de fr. 80'000.-- ;

3. de porter à l'actif du bilan le montant de fr. 80'000.-- sous la rubrique « bâtiments et constructions », compte 9143.001, et à l'amortir sur une durée de 20 ans à raison de fr. 4'000.-- par an ;
4. de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2016 - 2021 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 5 octobre 2016.

6. Motions, postulats, interpellations

6.1 Postulat de Mme la Conseillère Marielle Kohli du groupe Avançons et M. le Conseiller Michael Dupertuis du groupe Ouverture intitulé « Pour une meilleure gestion de nos déchets »

Mme la Conseillère Marielle Kohli donne lecture de son postulat intitulé « Pour une meilleure gestion de nos déchets ».

À l'unanimité, le postulat est jugé recevable. La discussion est ouverte et la parole n'est pas demandée.

Le postulat est pris en considération à la majorité et il est envoyé à la Municipalité pour étude et rapport.

6.2 Postulat de Mme la Conseillère Anne Bielman du groupe Ouverture intitulé « Pour des arbres bellerins sans chenilles processionnaires »

M. le Conseiller Marc Mundler, scrutateur suppléant, remplace Mme la Conseillère Anne Bielman pendant le traitement de ce postulat.

Mme la Conseillère Anne Bielman lit son postulat intitulé « Pour des arbres bellerins sans chenilles processionnaires ».

À l'unanimité, le postulat est jugé recevable et la discussion est ouverte.

M. le Municipal Pierre-Yves Rapaz précise que les propriétaires, locataires, usufruitiers, fermiers ou exploitants des fonds portant des pins atteints par les chenilles processionnaires sont tenus de détruire les nids jusqu'au 30 janvier de chaque année, conformément à l'arrêté du conseil d'Etat du 7 décembre 2005. Toutes les informations et documentations y relatives se trouvent sur le site de Bex. Il pense qu'un encartage dans le journal communal peut être envisagé pour cet automne pour sensibiliser les Bellerins aux devoirs qu'ils ont face à cette problématique.

Suite à ces explications, la postulante retire son postulat.

6.3 Motion de Mmes les Conseillères Circé Barbezat-Fuchs du groupe Ouverture et Marielle Kohli du groupe Avançons intitulée « Pour une indemnisation des membres du bureau de vote »

Mme la Conseillère Circé Barbezat-Fuchs lit la motion intitulée « Pour une indemnisation des membres du bureau de vote ».

La motion est jugée recevable, la discussion est ouverte et la parole n'est pas demandée.

La motion est prise en considération à l'unanimité et elle est envoyée à la Municipalité pour étude et rapport.

6.4 Motion de M. le Conseiller Philippe Sarda du groupe PLR intitulée « Le Bélier ... écolo ... et les immeubles communaux ? »

M. le Conseiller Philippe Sarda donne lecture de sa motion intitulée « Le Bélier ... écolo ... et les immeubles communaux ? ».

À l'unanimité, la motion est jugée recevable et la discussion est ouverte.

M. le Municipal Jean-François Cossetto précise qu'un inventaire détaillé des bâtiments existe déjà. Un inventaire sur dix ans ne sera cependant pas très réaliste étant donné qu'il y aura constamment des modifications, les priorités et les mesures à prendre pour certains bâtiments vont évoluer et changer.

M. le Conseiller Michael Dupertuis soutient cette motion, car il avait déposé un postulat similaire en 2019. L'idée est d'avoir un état des lieux sur l'ensemble du patrimoine bâti pour avoir une vision à court, moyen et long terme, ce qui permettrait aux conseillères et conseillers d'avoir une situation globale du patrimoine. Il encourage l'assemblée à soutenir cette motion.

M. le Conseiller David Fankhauser demande si la motion est maintenue étant donné qu'il existe déjà un inventaire. M. le Conseiller Philippe Sarda maintient sa motion.

Mme la Conseillère Sandrine Moesching-Hubert rappelle qu'un inventaire complet des bâtiments se trouve dans le rapport de gestion ainsi que dans le plan comptable mais elle s'interroge sur l'ingérence par le Conseil sur ledit inventaire.

La parole n'est plus demandée.

La motion est prise en considération à la majorité et elle est envoyée à la Municipalité pour étude et rapport.

6.5 Interpellation de M. le Conseiller Aymeric Dallinge du groupe Socialiste intitulée « Un an après, il est temps d'agir contre les violences LGBTIQ+ ! »

M. le Conseiller Aymeric Dallinge lit le titre de son interpellation « Un an après, il est temps d'agir contre les violences LGBTIQ+ ! ».

Plus de cinq conseillers appuient cette interpellation. M. le Conseiller Aymeric Dallinge développe son interpellation.

M. le Municipal Daniel Hediger précise que ce sujet est extrêmement sensible et compliqué et que le traitement de cette problématique est très récent. En effet, l'élargissement de la loi sur le racisme, qui prend en compte cette problématique, a été mise en œuvre depuis le 1^{er} juillet 2020. Ce sujet est

débatu dans plusieurs villes du Canton de Vaud et a été abordé deux fois déjà à la Conférence des Directeurs des polices municipales vaudoises.

L'Association Sécuritaire Riviera et la police du nord vaudois ont fait quelques investigations et doivent faire parvenir un rapport prochainement. La ville de Lausanne a, quant à elle, fait un sondage sur ce sujet auprès de tout son personnel qui représente 1400 employés, mais les résultats ne sont encore pas disponibles. Les statistiques du Canton de Vaud éditées au mois de mars ne mentionnent aucun chiffre sur le sujet ; la loi ayant changé récemment les chiffres ne sont probablement pas encore connus. Il informe que le Canton de Vaud a nommé une personne pour s'occuper de la prévention auprès de la jeunesse et l'association Vogay distribue des informations dans les écoles. Actuellement, il n'y a pas eu de cas avérés dans la région selon les renseignements pris auprès de l'Epoc et rappelle que les aspirants de police ont une formation de deux heures sur ce sujet, ce qui est très peu.

Ainsi, il propose de mettre sa réponse par écrit et de la compléter dès qu'il aura reçu les différentes informations.

M. le Syndic Pierre Rochat rappelle que les lois sont votées et édictées pour tous les citoyens, quelque soit le sexe ou l'orientation sexuelle de la personne et espère que les lois sont respectées et appliquées par tout le monde.

L'interpellant accepte la réponse de la Municipalité et il remercie M. le Municipal Daniel Hediger pour toutes les informations obtenues.

6.6 Interpellation de M. le Conseiller Aymeric Dallinge du groupe Socialiste intitulée « Maintenons les cartes journalières communales »

M. le Conseiller Aymeric Dallinge lit le titre de son interpellation « Maintenons les cartes journalières communales ».

Plus de cinq conseillers appuient cette interpellation. M. le Conseiller Aymeric Dallinge développe son interpellation.

M. le Syndic Pierre Rochat informe que l'Union des Communes Vaudoises a réussi à prolonger l'établissement des cartes journalières jusqu'à fin décembre 2023. L'UCV et l'association des villes suisses continuent les négociations avec les CFF afin de trouver une solution pour pouvoir proposer une nouvelle offre aux communes dès 2024.

La Municipalité estime que la suppression des cartes journalières est une mauvaise idée et a exprimé son opinion par l'intermédiaire de l'UCV et de l'association des villes suisses. Etant donné que la suppression de ces cartes a été repoussée à fin 2023, M. le Syndic propose à l'interpellant de relancer le sujet du remplacement de ces cartes début 2023.

L'interpellant accepte la réponse de la Municipalité et il remercie M. le Syndic Pierre Rochat pour ces explications.

7. Communications de la Municipalité

M. le Syndic Pierre Rochat donne des informations sur l'avancement du projet de la future STEP et explique les prochaines étapes. Il précise que la Municipalité a décidé, après plusieurs années de discussion, de rejoindre le réseau Mobichablais pour un montant nettement moins élevé que prévu initialement et une présentation de ce projet sera faite par les TPC lors du prochain Conseil. Et pour finir, il informe que les conventions relatives aux travaux de la gare ont été acceptées et espère pouvoir présenter le premier préavis relatif à ces travaux lors du prochain Conseil.

M. le Municipal Daniel Hediger informe qu'une erreur a été faite dans la procédure d'acceptation du nouveau règlement de l'entente intercommunale du SDIS des Salines et la Commune d'Ollon avait déposé un amendement. Suite à une rencontre entre les commissions ordinaires communales chargées d'étudier ce règlement, l'amendement a été retiré est le nouveau règlement doit encore être accepté par la Commune d'Ollon avant sa mise en place.

M. le Municipal Emmanuel Capancioni informe que les travaux en cours à la ruelle du Marché devraient être terminés pour le prochain Conseil et donne des informations sur les travaux en cours.

M. le Municipal Pierre-Yves Rapaz annonce que la Commune de Bex participe à « La nuit est belle » qui consiste à éteindre les éclairages publics et lumières et informe que les commerçants ont été invités à y participer aussi. D'autre part, il précise que la mise en place des conteneurs Gastrovert se fera au 1^{er} juin et les nouvelles cartes de déchetterie vont être envoyées cette semaine.

8. Vœux et demandes de renseignements

8.1 Vœux et demandes

Mme la Conseillère Judith Warpelin souhaite savoir si l'installation de poubelles est prévue dans le passage sous-voie de la gare, la date de l'installation du hangar à vélo à la gare et aimerait des informations concernant la voie 3 qui est inaccessible. Elle demande si les panneaux 50 km/h situés à la route d'Aigle et du Grand-St-Bernard peuvent être déplacés. Elle se demande également si la commune touchera une participation financière pour la mise à disposition des terrains pour l'installation de la 5G. Elle rappelle enfin que la sortie des anciens Présidents du Conseil communal doit avoir lieu cette année.

Mme la Conseillère Carole Guérin remercie la Municipalité pour l'installation des piquets et de la corde au début du raidillon et demande s'il est prévu la même installation en haut du chemin. Elle a constaté que les panneaux de priorité situés dans la zone industrielle sous le pont des voies du train ont été enlevés et aimerait des explications. Et pour finir, elle souhaite avoir des informations sur les zones d'activité de Bex et les conséquences que cela implique.

M. le Conseiller François Meili a remarqué que la toiture du bâtiment des WC extérieurs situé à côté de la Grande Salle est remplie de mousses et mauvaises herbes et estime qu'un désherbage est nécessaire.

M. le Conseiller Stefano Regazzoni explique qu'il a fait des recherches approfondies suite à l'annonce des travaux sur la route cantonale entre le Chêne et Fenalet effectués par la DGMR impliquant une fermeture totale de la route pendant quatre mois. Bien qu'une déviation par Villars soit mise en place, il imagine une alternative différente et développe ces propositions.

Mme la Conseillère Anne Bielman s'inquiète de la dangerosité d'une partie de la promenade qui va du Pont-Neuf jusqu'au petit pont du Glarey et propose la pose d'une barrière sur le mur de l'Avançon pour sécuriser l'endroit.

M. le Conseiller Philippe Sarda trouve dommage que le beau blason de la commune de Bex ne soit pas installé dans la salle lors des Conseils communaux.

Mme la Conseillère Fabia Guérin Cherix demande l'installation d'un ou deux bancs supplémentaires au Parc Robinson vu la fréquentation de cet endroit et l'installation de plusieurs appareils de fitness dans les espaces publics.

M. le Conseiller Jérôme Knöbl s'interroge sur le respect par les personnes travaillant à la cantine des mesures d'hygiène. Il demande également si les écopoints et déchetteries des hameaux vont être modernisés.

M. le Conseiller Michael Dupertuis demande au Bureau du Conseil de continuer le suivi du dossier relatif à la fête des écoles pour trouver une solution afin maintenir cette fête emblématique le samedi.

8.2 Réponses de la Municipalité

M. le Syndic Pierre RoCHAT informe que les quais nos 1 et 2 doivent être terminés d'ici fin juillet et transmet la demande concernant le quai n° 3 et les poubelles, car il n'a pas d'information à ce sujet. Il pense que le hangar à vélo à la gare ne sera pas installé tout de suite, peut-être dans 2 ou 3 ans. En ce qui concerne la zone d'activité, la commune sera en zone d'activité régionale et groupée avec Aigle.

M. le Municipal Pierre-Yves Rapaz précise que les panneaux 50 km/h situés à la route d'Aigle et du Grand-St-Bernard vont probablement être déplacés lors des travaux. La main-courante a été installée au début du raidillon qui passe à côté de la propriété de Szilassy car ce passage est assez raide, gras et humide, mais il n'est pas prévu d'installer une main-courante plus haut. Concernant les panneaux de priorité situés dans la zone industrielle, ils ont été enlevés pour éviter certaines frictions entre les utilisateurs de cette route qui avaient de la peine à respecter les priorités. Il informe qu'il va demander au Service des travaux de faire le nécessaire pour le désherbage de la toiture du bâtiment des WC extérieurs situé à côté de la Grande Salle. D'autre part, il remercie M. le Conseiller Stefano Regazzoni pour ses recherches et propositions, mais précise que la Municipalité est toujours dans l'attente d'une réponse de la DGMR concernant les déviations et les solutions à mettre en place proposées par la commune. À propos de l'augmentation de la sécurité sur les rives du quai de l'Avançon, il précise qu'aucune pose de barrière n'est prévue sur ce tronçon. L'ajout de bancs supplémentaires au Parc Robinson peut être envisagé si la place disponible le permet et il va communiquer la demande au Kiwanis Club pour les appareils de fitness. Et pour finir, il confirme que les écopoints de certains

hameaux vont être améliorés, notamment par l'installation des conteneurs GastroVert.

M. le Municipal Daniel Hediger va transmettre l'inquiétude de M. le Conseiller Jérôme Knöbl concernant les mesures d'hygiène à respecter à la cantine.

Suite aux interventions de Mme la Conseillère Marielle Kohli et de M. le Conseiller Aymeric Dallinge lors du dernier Conseil, Mme la Présidente précise que des tests rapides COVID ne seront pas mis en place pour les séances du Conseil communal étant donné que toutes les mesures de protection sont respectées. Concernant les documents transmis aux conseillères et conseillers, les procès-verbaux, motions, postulats, interpellations et rapports des commissions sont disponibles sur le site internet.

Mme la Présidente va faire le nécessaire pour trouver le blason de la commune et transmet le dossier de la fête des écoles au prochain Bureau du Conseil pour essayer de maintenir cette belle fête le samedi.

Et pour finir, elle informe que la sortie des anciens Présidents du Conseil n'a pas pu être organisée cette année à cause de la crise sanitaire.

La séance est levée à 22h07.

Au nom du Conseil communal :

La présidente :



Sylviane Zuber



La secrétaire :



Coralie Schopfer

